

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE D' INGUINIEL

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
A LA RÉVISION DU PLAN DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES**

Dates de l'enquête: du 9 juin au 12 juillet 2017
(E16000417/ 35)

CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

Date de rédaction du rapport: 05/08/2017

Commissaire enquêtrice : Christine BOSSE

TABLE DES MATIÈRES

1	RAPPEL DU PROJET	2
1.1	Objet de l'enquête	2
1.2	Présentation du projet	3
2	APPRECIATIONS GENERALES	3
2.1	Le dossier	3
2.2	Déroulement de l'enquête	4
3	AVIS DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE	4

1 RAPPEL DU PROJET**1.1 Objet de l'enquête**

Cette enquête porte sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Inguiniel. Cette révision fait suite à l'étude de zonage d'assainissement initiale approuvée par le conseil municipal le 31 juillet 1998. La commune d'Inguiniel faisait partie de la Communauté de communes de la Région de Plouay, du Scorff au Blavet qui a fusionnée le 1^{er} janvier 2014 avec Lorient Agglomération. La compétence assainissement a été confiée à Lorient Agglomération. La commune d'Inguiniel ayant décidé de lancer un projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, (PLU arrêté le 27 septembre 2016) Lorient Agglomération en a profiter pour actualiser la carte de zonage d'assainissement des eaux usées afin de mettre en cohérence les deux documents. Les deux enquêtes ont été menées conjointement. L'objectif du zonage est de définir les zonages de l'assainissement collectif et autonome et de faire des propositions de mise à jour de ceux-ci.

Dans une délibération du 28 juin 2016, Lorient Agglomération a approuvé l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Inzinzac-Lochrist et le lancement de la procédure d'enquête publique.

Par décision n°E16000417/35 du 27 décembre 2016 le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Christine BOSSE en tant que commissaire enquêtrice titulaire et Madame Camille HENROT LORE en tant que commissaire enquêtrice suppléante.

Les modalités de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 9 juin au 12 juillet 2017 en mairie d'Inguiniel, ont été définies par arrêté du Président de Lorient Agglomération n°201713 en date du 9 mai 2017.

Le dossier complet a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site internet de Lorient Agglomération. Une adresse mail était également disponible afin de recueillir les observations.

1.2 Présentation du projet

Le projet du PLU envisage un potentiel d'urbanisation de 160 nouveaux logements dans les 10 ans à venir avec un potentiel de 115 logements supplémentaires dans le bourg.

La révision du plan de zonage d'assainissement, objet de la présente enquête, vise les objectifs suivants afin de se mettre en cohérence avec le PLU :

- **Actualisation du périmètre de la zone d'assainissement collectif** de secteurs inscrits au zonage d'assainissement non collectif mais desservis par le réseau d'assainissement collectif (Rue des Canaris)
- **Extension du périmètre de la zone d'assainissement collectif** : Il s'agit d'adapter le périmètre aux zones d'urbanisation futures du bourg : Rue des Ajoncs, Parc Lestard et Prad Pont.
- **Suppression de secteurs classés en zonage collectif** mais non encore raccordés : il s'agit de secteurs qui ont été retirés de l'enveloppe urbaine et non urbanisable dans le projet de PLU en cours.

Zone d'assainissement collectif :

Seul le secteur du bourg est raccordé au réseau collectif et Inguiniel possède une station d'épuration de type boue activée avec une capacité nominale de 1000 E.H. La charge globale entrante en incluant les nouveaux habitants à l'horizon 10ans correspondra à 715 E.H. soit 72% de la capacité nominale de la station. La station a connu des dépassements de charge hydraulique, liés à des infiltrations d'eaux parasites. Un diagnostic du réseau de collecte établi en 2014 a permis de mettre en place un programme de travaux afin de réduire les volumes d'eaux parasites arrivant à la station.

Zone d'assainissement non collectif :

La majorité des sols est apte à l'assainissement non collectif. Toute installation nouvelle est soumise à une étude de la parcelle afin de définir la filière d'assainissement non collectif à mettre en œuvre, par les services de Lorient Agglomération.

Inguiniel a rejoint Lorient Agglomération en 2014, qui a entrepris le contrôle et le classement de ces installations. Ce classement qui n'est pas encore terminé, (données SPANC 2016) montre une proportion de filières non acceptable (16%) ou acceptable avec risque fort (49%) très importante.

Une opération groupée de réhabilitation des A.N.C. est en cours de réalisation sur les communes de l'agglomération, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de Lorient Agglomération, les installations classées non acceptable ou présentant un risque de pollution peuvent, sous conditions, être réhabilitées et bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

2 Appréciations générales

2.1 Le dossier

Le dossier soumis à l'enquête est composé principalement d'un résumé non technique du projet, d'une notice de présentation de la révision du zonage d'assainissement, ainsi que la décision de la Mission

Régionale d'Autorité environnementale, dispensant d'évaluation environnementale après examen au cas par cas. Les plans indiquaient clairement à l'aide d'un code couleur la situation actuelle, les secteurs concernés par la révision du zonage en plus ou en moins. Ce dossier était accessible et compréhensible.

2.2 Déroulement de l'enquête

Les insertions règlementaires ont eu lieu dans la presse régionale le 22 mai 2017 pour la 1^{ère} parution et les 9 et 10 juin pour la 2^{ème} parution. L'affichage de l'avis d'enquête publique au format A3 fond jaune décor noir a été réalisé à la mairie et quatre autres bâtiments publics et au format A2, entrées et sorties principales du bourg et place de l'église. (6 emplacements).

L'enquête a également été annoncée dans les pages locales du Télégramme et Ouest France, conjointement avec l'annonce de l'enquête concernant le PLU.

J'ai tenu 6 demi-journées de permanence 46 personnes se sont déplacées, principalement pendant les permanences mais aucune ne s'est intéressée au dossier de zonage de l'assainissement malgré mes sollicitations. J'ai juste eu l'occasion de montrer dans quelle partie du zonage se situait l'habitation des demandeurs à quelques personnes. Aucun courrier ni courriel n'ont été reçus. Le registre d'enquête est resté vierge.

3 Avis de la commissaire enquêtrice

J'exprime ci-après mon avis qui s'appuie sur mon analyse et les convictions personnelles acquises pendant l'enquête.

Après avoir :

- étudié le dossier dans son ensemble,
- vérifié la bonne exécution des formalités d'affichage et de publicité,
- constaté le bon déroulement de l'enquête publique elle-même, du 9 juin au 12 juillet 2017,
- répondu aux quelques demandes d'information du publique,
- obtenu tous les renseignements auprès des services de Lorient Agglomération,

Je considère :

- que le zonage d'assainissement des eaux usées approuvé en 1998 n'étant plus en adéquation avec le projet de P.L.U. arrêté en 2016 et soumis à enquête conjointement, la révision du plan de zonage prend en compte :

- L'actualisation du périmètre de la zone d'assainissement collectif de secteurs inscrits au zonage d'assainissement non collectif mais desservis par le réseau d'assainissement collectif (Rue des Canaris)
- L'extension du périmètre de la zone d'assainissement collectif : Il s'agit d'adapter le périmètre aux zones d'urbanisation futures du bourg : Rue des Ajoncs, Parc Lestard et Prad Pont.
- La suppression de secteurs classés en zonage collectif mais non encore raccordés : il s'agit de secteurs qui ont été retirés de l'enveloppe urbaine et non urbanisable dans le projet de PLU en cours.

- que la capacité de la station d'Inguiniel semble en mesure de traiter la charge polluante supplémentaire générée par le raccordement de ces nouveaux secteurs,*
- qu'un programme de travaux pluriannuel a été engagé afin de réduire les infiltrations d'eaux parasites suite au diagnostic établi en 2014 et que les premiers résultats ont été constatés en 2015 avec une réduction des volumes reçus à la station,*
- que Lorient Agglomération en charge de l'assainissement sur la commune d'Inguiniel ayant recensé une forte proportion de filière d'assainissement non collectif non acceptable ou acceptable avec un risque de pollution a entrepris les démarches nécessaires auprès des riverains,*
- que ces installations font l'objet d'une opération de réhabilitation groupée sur les communes de l'agglomération, contrôlé par la collectivité, pouvant sous condition bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en vue d'assurer la qualité de l'assainissement non-collectif sur la commune,*
- que le projet de zonage révisé de la commune d'Inzinzac-Lochrist est compatible avec les préconisations du SDAGE Loire Bretagne du SAGE Blavet et du SAGE Scorff dont les objectifs sont entre autres l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif, la restauration de la qualité de l'eau et la réduction des flux de nitrate et de phosphore,*
- que le projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées n'aura pas d'impact notable sur les zones protégées les zones naturelles les zones humides et les cours d'eau recensés sur le territoire,*
- que les modifications du zonage étant assez restreintes puisque sont retirés du zonage des zones non urbanisées et n'ayant pas vocation à l'être, le rajout de 3 secteurs potentiellement urbanisable dans le projet du PLU et d'un secteur déjà raccordé, le public ne s'est pas intéressé au dossier manifestant ainsi son approbation,*

Pour toutes ces raisons :

**J'émet un avis favorable à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées
de la commune d'Inguiniel**

Fait à Lanvéneq le 4 août 2017

Christine Bosse
Commissaire enquêtrice

